

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 20-2018**

Séance du : 21 novembre 2018

**Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans
glyphosate**

Crédit demandé CHF 80'000.00



Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des domaines, gérances et sports
Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Préambule	3
3. Le glyphosate	3
4. Utilisation du glyphosate par l'administration pullliérane	4
4.1. Parcs et promenades	4
4.2. Forêts.....	4
4.3. Vignes.....	4
5. Arrêt du glyphosate	5
6. Méthodes alternatives d'élimination des mauvaises herbes.....	5
6.1. Ne pas désherber.....	5
6.2. Pose de paillage / mulch	5
6.3. Mécanisation de l'exploitation.....	6
7. Drone	6
8. Aspects financiers	6
9. Viticulture biologique	7
10. Développement durable.....	7
11. Communication	7
12. Conclusions.....	8

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de

CHF 80'000.00

Ce crédit est destiné à l'achat de machines, d'outillage et de paillage biodégradable afin de cesser progressivement sur 5 ans l'utilisation du glyphosate dans le vignoble de la Ville de Pully.

2. Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2017, MM. les Conseillers communaux Antoine Hürlimann, Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin ont déposé un postulat intitulé « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate ».

Ils souhaitent que la Municipalité étudie la suppression du glyphosate dans le traitement des vignes communales ainsi que la transition de la culture de la vigne vers la viticulture biologique.

3. Le glyphosate

En droit actuel, le glyphosate reste un produit légal. L'Ordonnance sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les produits d'origine végétale ou animale (OPOVA) reprend le règlement européen N° 293 / 2013 qui fixe une teneur maximale en résidus de glyphosate à 0.5 milligramme / kilo de raisin.

Le glyphosate est l'un des herbicides les plus utilisés dans le monde. En Suisse, son utilisation est contrôlée tant au niveau de sa circulation que de son emploi.

En effet, en tant que produit phytosanitaire, le glyphosate doit être homologué pour être commercialisé. Cette homologation permet de vérifier que le produit n'a pas d'impact négatif avéré pour l'homme et l'environnement, s'il est correctement utilisé.

Depuis plusieurs années, ce produit est très controversé et fortement critiqué par plusieurs associations écologiques au sujet des conséquences supposées néfastes pour l'environnement et plus récemment pour l'être humain.

En 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le glyphosate dans la catégorie des produits probablement cancérigènes. Cette annonce a eu pour effet de relancer le débat sur la dangerosité de ce produit.

Le 9 mai 2018, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur l'impact du glyphosate en Suisse qui conclut que les résidus de glyphosate pouvant être présents dans les aliments ne présentent pas de risque pour la santé. Il n'a donc pas interdit l'utilisation du glyphosate.

Au mois de juin 2018, malgré la décision du Conseil fédéral de ne pas interdire le glyphosate, le Conseil d'Etat vaudois a soumis au Grand Conseil un programme de sortie du

glyphosate d'ici 2022 pour l'ensemble des terrains cantonaux exploités en agriculture, viticulture et arboriculture.

4. Utilisation du glyphosate par l'administration pulliérane

4.1. Parcs et promenades

Le service des parcs et promenades a totalement cessé l'utilisation du glyphosate. En lieu et place, il coupe plus régulièrement les mauvaises herbes mécaniquement et utilise des produits biologiques quand cela est nécessaire.

4.2. Forêts

L'utilisation du glyphosate en milieu forestier est interdite par la loi. Le service des forêts de la Ville de Pully n'en utilise pas. Il arrache manuellement les espèces invasives.

4.3. Vignes

Les mauvaises herbes sous les pieds de vigne consomment une partie importante des nutriments essentiels à la vigne (eau, minéraux, etc.) et épuisent les sols. Si on les laisse librement prospérer, elles entraînent, une baisse de productivité estimée à 20%. Elles diminuent aussi la qualité du produit fini.

Dès lors, les vigneron·ne·s de la Ville de Pully éliminent les mauvaises herbes afin de garantir la qualité et la quantité des vins communaux. En fonction des conditions météorologiques, ils utilisent, en moyenne, des herbicides 1 à 2 fois par année sur 20% de la surface totale du vignoble, soit la partie se trouvant sous les pieds de vigne. Ils répandent 40 litres de glyphosate par année sur l'ensemble du vignoble communal, soit approximativement 1/1'000 de litre par m². Au final, ils dés herbent déjà 80% de la surface du vignoble, soit l'espace entre les rangs de vigne, mécaniquement, sans utilisation d'herbicides.

Alertée par la polémique autour de la dangerosité éventuelle du glyphosate, la Municipalité a fait analyser des échantillons de terre du vignoble en Rochettaz et en Pévret ainsi que trois vins de Pully. Elle a mandaté le laboratoire spécialisé Scitec Research SA pour effectuer ces analyses.

Les résultats démontrent des taux extrêmement faibles de présence de glyphosate dans la terre, de 0.0011 à 0.0019 milligramme / kilo de terre. Aucune trace de glyphosate n'est en revanche apparue dans le vin.

Le laboratoire mandaté a également recherché des traces d'AMPA (premier produit de dégradation du glyphosate). Les taux d'AMPA dans les terres se situent entre 0.0010 et 0.0016 milligramme / kilo. Concernant les vins, aucune trace d'AMPA n'a été trouvée dans les échantillons analysés.

Il n'existe pas de limite pour la présence de glyphosate dans la terre et le vin. Toutefois, pour rappel et à titre de comparaison, le règlement européen N° 293 / 2013 fixe une teneur maximale en résidus de glyphosate à 0.5 milligramme / kilo de raisin.

Les résidus de glyphosate dans les terres du vignoble de Pully sont de 260 à 450 fois inférieurs à la limite fixée par la norme européenne précitée.

5. Arrêt du glyphosate

Malgré les taux extrêmement faibles de résidus de glyphosate retrouvés, la Municipalité souhaite abandonner l'utilisation du glyphosate sur le vignoble communal. Cette intention va dans le sens du postulat déposé.

Cette décision nécessite toutefois des aménagements qui assurent le maintien de la rentabilité et de la qualité des vins.

Il est indispensable de procéder de manière méthodique afin d'adapter nos pratiques et tester le matériel qui nous permettra d'assurer la transition vers une culture exempte de toute utilisation du glyphosate.

6. Méthodes alternatives d'élimination des mauvaises herbes

La suppression du glyphosate débouche sur les alternatives suivantes :

6.1. Ne pas désherber

Laisser les mauvaises herbes pousser aura des conséquences sur la qualité et la quantité de vin. En effet, une lutte se produira entre l'herbe et la vigne afin de trouver les nutriments et l'eau nécessaires au développement de chacun. Dès lors, la vigne aura moins de nourriture et d'eau pour sa croissance. Il en résultera une baisse de la quantité de raisin mais aussi de sa qualité. Un apport d'engrais pourra compenser le manque de nutriments et donc maintenir la quantité de raisin.

6.2. Pose de paillage / mulch

Au printemps 2018, les vignerons de la Ville ont posé des tapis spéciaux de mulch (sorte de couverture de sol) dans les vignes de la Ville. Ces tapis sont censés empêcher la pousse de mauvaises herbes au pied des ceps.



Après plusieurs mois d'utilisation, les vignerons de la Ville estiment cette expérience globalement positive. Ils souhaitent poursuivre cet essai sur une période plus longue qui permettra de répondre à des questions de durabilité, d'efficacité et de biodégradabilité du produit.

6.3. Mécanisation de l'exploitation

Les outils actuellement à disposition permettent uniquement le désherbage mécanique des rangs de vigne. L'achat d'outils adaptés (plus légers et plus maniables) pouvant couper l'herbe sous les pieds de vigne est donc nécessaire. Ces machines seront utilisées régulièrement. Elles devront être légères afin d'éviter le tassement du sol préjudiciable à la biodiversité.

Toutefois, même avec ces outils modernes, certaines zones de notre vignoble ne pourront pas être traitées mécaniquement. Elles devront être coupées à la débroussailleuse avec, comme conséquence, une augmentation des coûts liés à la main d'œuvre.

En outre, les vignerons de la Ville suivent de près les développements scientifiques pour une optimisation de la culture « bio » de la vigne. Les progrès et les études en cours permettent d'assurer de mieux en mieux la culture sans utilisation de produits nocifs ou même hypothétiquement dangereux.

Lors des renouvellements de plantation, le choix se porte sur des plants plus résistants et capables de s'auto-défendre contre les maladies.

7. Drone

Malgré l'arrêt du glyphosate, les traitements de la vigne, avec des produits respectueux de l'environnement, pour la plupart labellisés bio, devront se poursuivre.

Suite aux progrès technologiques, l'utilisation de drones permet d'optimiser le sulfatage et de réduire la quantité de produits, tout en évitant leur dérive. De plus, il permet de diminuer le passage du tracteur entre les rangs de vignes, ce qui évite de tasser davantage les sols et permet de les épargner.

Les vignerons de la Ville considèrent toutefois que le développement de cet outil n'est pas encore optimum et préconisent l'achat d'un drone à moyen terme (2-3 ans).

L'achat d'un drone, y compris le permis permettant de piloter ce genre d'appareil, se monte à CHF 60'000.00. Il sera réalisé en temps utile et financé par voie de budget.

8. Aspects financiers

Considérant ces éléments, l'arrêt du glyphosate implique l'achat de nouvelles machines afin que les vignerons continuent à enlever la mauvaise herbe se trouvant sous les pieds de vigne.

L'acquisition d'une tondeuse professionnelle autoportée, la modification technique du tracteur actuel, l'achat de débroussailleuses portatives et l'achat de tapis de mulch pour poursuivre l'expérience en cours nécessitent les investissements suivants :

• Acquisition d'une tondeuse autoportée	CHF	20'000.00
• Modification du tracteur actuel	CHF	25'000.00
• Achat de matériel auxiliaire (débroussailleuse)	CHF	5'000.00
• Achat de mulch	CHF	30'000.00
Total	CHF	80'000.00

9. Viticulture biologique

La Municipalité souhaite, de manière raisonnable, aller plus loin. Elle souhaite également réaliser de la viticulture biologique sur 20% de son vignoble, à titre expérimental, ceci pendant 3 à 5 ans. Passé ce délai, une décision de fond sera prise sur la poursuite de cette expérience, de son extension à une part plus grande du vignoble, voire à tout le vignoble ou à l'arrêt complet de ce type de viticulture.

10. Développement durable

L'arrêt du glyphosate s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de se diriger vers une culture plus respectueuse de l'environnement et de préserver la santé de ses collaborateurs. Il a toutefois dans l'immédiat des conséquences financières. Mais ces investissements pour une culture plus biologique seront vraisemblablement compensés ultérieurement par une revalorisation du produit susceptible d'impacter positivement les ventes.

11. Communication

L'arrêt du glyphosate est une mesure qui, sans doute, aura des effets positifs en matière de communication.

Celle-ci sera établie en collaboration avec le Service de la communication.

12. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

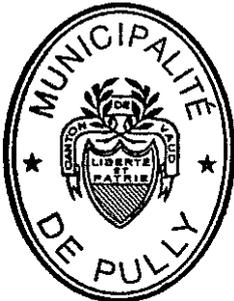
vu le préavis municipal N° 20-2018 du 3 octobre 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00, destiné à acheter divers outils et machines lui permettant d'arrêter l'utilisation du glyphosate ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'adopter le présent préavis comme réponse au postulat du 21 juin 2017 de MM. les Conseillers communaux Antoine Hürlimann, Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexe : postulat « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate »